

LES PRINCIPES DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

par

Jean Pictet

Membre du Comité international
de la Croix-Rouge

Chargé de cours à l'Université de Genève

En une soixantaine de pages, l'auteur apporte des définitions complètes et concises, d'une part du droit humanitaire au sens large, du droit de la guerre de La Haye et de Genève, et d'autre part, des principes qui sont la base de ce droit humanitaire.

Il s'agit d'un résumé très clair, à la portée de tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de l'idée et de l'action humanitaires dans le monde d'aujourd'hui. De plus, on trouve à la fin de ce petit volume, et sous la forme d'un dépliant, un tableau des principes du droit humanitaire.

Rappelons encore que l'auteur a écrit un exposé très complet, qui est également à la portée d'un large public, sur les principes de la Croix-Rouge. Cet ouvrage intitulé *Les Principes de la Croix-Rouge* a obtenu un large succès. Des exemplaires sont encore disponibles (en français, anglais, allemand et espagnol) auprès du CICR qui l'a édité.

Les Principes du droit international humanitaire: *On peut obtenir ce volume auprès du CICR, 7, avenue de la Paix - 1211 Genève (CCP N° 12 - 5527), au prix de 10 francs suisses.*

LES CONVENTIONS DE GENÈVE DU 12 AOUT 1949¹

Quelques ouvrages

	Fr. suisses
Les Conventions de Genève du 12 août 1949, 3^e édition, 251 p.	10.—
Commentaire publié sous la direction de M. J. Pictet, membre du CICR :	
— Tome I: La Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne — 542 p.	
relié	45.—
broché	35.—
— Tome II: La Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer—333 p.	
relié	40.—
broché	30.—
— Tome III: La Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre — 834 p.	
relié	60.—
broché	50.—
— Tome IV: La Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre — 729 p.	
relié	55.—
broché	45.—
Résumé à l'usage des militaires et du public, 14 p.	2.—
Cours de cinq leçons, 114 p.	8.—
Dispositions essentielles, 4 p.	0.30
Manuel du soldat, 25 p.	1.—
« Droits et Devoirs des Infirmières définis par les Conventions de Genève du 12 août 1949 », 46 p.	2.—
(à partir de 100 exemplaires 1.—)	
*	
Manuel de la Croix-Rouge internationale². Conventions — Statuts et Règlements — Résolutions de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Conseil des Gouverneurs de la Ligue. II^e éd. 1971 ; in-8, 639 p.	40.—
*	

¹ On peut obtenir ces ouvrages, ainsi que la liste complète des publications du CICR, auprès du Service de Documentation du CICR, 7, avenue de la Paix, CH-1211 Genève.

² On peut obtenir cet ouvrage à l'adresse indiquée ci-dessus ou auprès de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Case postale 2099, CH-1211 Genève 19.

EXTRAIT DES STATUTS
DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

(adoptés le 21 juin 1973)

ARTICLE PREMIER. — *Le Comité international de la Croix-Rouge.* — 1. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), fondé à Genève en 1863, consacré par les Conventions de Genève et par les Conférences internationales de la Croix-Rouge, est une institution indépendante ayant son statut propre.

2. Il est partie constitutive de la Croix-Rouge internationale¹.

ART. 2. — *Statut juridique.* — En tant qu'association régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse, le CICR possède la personnalité civile.

ART. 3. — *Siège et emblème.* — 1. Le CICR a son siège à Genève.

2. Il a pour emblème la croix rouge sur fond blanc. Sa devise est «*Inter arma caritas*».

ART. 4. — *Rôle.* — 1. Le CICR a, notamment, pour rôle:

- a) de maintenir les principes fondamentaux de la Croix-Rouge, tels qu'ils ont été proclamés par la XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge;
- b) de reconnaître toute Société nationale de la Croix-Rouge nouvellement créée ou reconstituée et répondant aux conditions de reconnaissance en vigueur, et de notifier cette reconnaissance aux autres Sociétés nationales;
- c) d'assumer les tâches qui lui sont reconnues par les Conventions de Genève, de travailler à l'application fidèle de ces Conventions et de recevoir toute plainte au sujet de violations alléguées des Conventions humanitaires;
- d) d'agir, en sa qualité d'institution neutre, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs; de s'employer en tout temps à ce que les victimes militaires et civiles desdits conflits et de leurs suites directes reçoivent protection et assistance, et de servir, sur le plan humanitaire, d'intermédiaire entre les parties;
- e) d'assurer le fonctionnement des Agences centrales de renseignements prévues par les Conventions de Genève;
- f) de contribuer, en vue desdits conflits, à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires et autres autorités compétentes;
- g) de travailler au perfectionnement du droit international humanitaire, à la compréhension et la diffusion des Conventions de Genève et d'en préparer les développements éventuels;
- h) d'assumer les mandats qui lui sont confiés par les Conférences internationales de la Croix-Rouge.

2. Le CICR peut en outre prendre toute initiative humanitaire qui entre dans son rôle d'institution spécifiquement neutre et indépendante et étudier toute question dont l'examen par une telle institution s'impose.

ART. 6 (alinéa premier). — *Membres du CICR.* — Le CICR se recrute par cooptation parmi les citoyens suisses. Il comprend de quinze à vingt-cinq membres.

¹ La Croix-Rouge internationale comprend les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. L'expression «Sociétés nationales de la Croix-Rouge» couvre également les Sociétés du Croissant-Rouge et la Société du Lion-et-Soleil-Rouge.



Love story

La magie, vous y croyez ?
 Alors regardez bien le décor de nos
 nouveaux Boeing 747.
 Ce décor raconte l'histoire de
 Krishna — la plus aimable, la plus
 humaine des incarnations de Vishnu.
 Il possédait sur les femmes un
 étrange et irrésistible pouvoir.
 Où qu'il fût, chaque fois qu'il appe-

lait — les femmes accouraient.
 Telles les belles de la peinture ci-
 dessus.

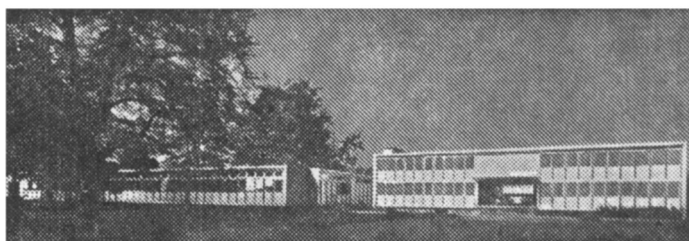
Pour les attirer, Krishna jouait de la
 flûte.
 Mais vous, il vous suffit d'appuyer
 sur un bouton.

AIR-INDIA WITH LOVE



Bureaux Air-India: Genève, 7, rue de Chantepoulet, tél. 022 32 06 60 • Zürich, Talacker 21, tél. 051 25 47 57

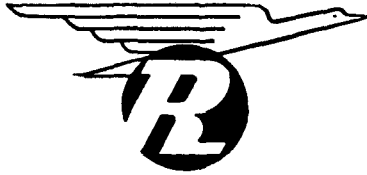
**Avec les compliments de
Vifor S.A.**



**Produits
pharmaceutiques**



MS



H. Ritschard & Cie. S.A.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

AGENCE DE VOYAGES

GENÈVE, 49, route des Jeunes
Téléphone 43 76 00 - Télex 22 167

Change - Billets - Passages maritimes

Assurances - Agence en douane

Camionnages - Entrepôts

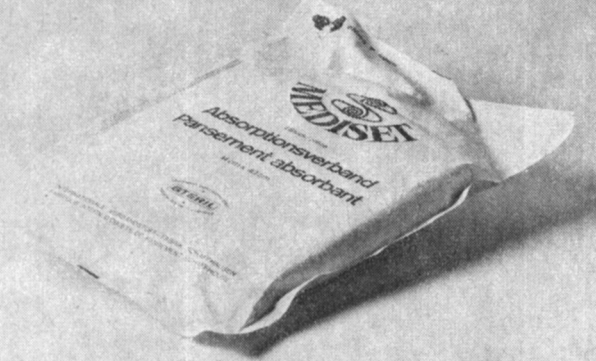
*Livraison à domicile des billets avion et chemin de fer
sur simple commande téléphonique*

Succursales:

LAUSANNE - ANNEMASSE (France)

Nouveau! Mediset

**diminue de façon
rationnelle
le danger
de contamination.**



La formule Mediset offre des avantages déterminants:

- Pansements prêts à l'emploi, protégés par des sachets en papier stérile et un emballage hermétique. C'est-à-dire qu'ils s'appliquent directement sur la plaie, tels qu'ils sortent de la fabrique.
- Plus de préparation manuelle du matériel de pansement. Par conséquent: abaissement des frais généraux de l'entreprise et économie de personnel soignant qualifié.
- Contrôle simplifié du matériel de pansement.
- Mediset est produit en Suisse. Donc livraison rapide et sûre.

IVF

Fabrique internationale d'objets de pansement
Schaffhouse, 8212 Neuhausen am Rheinfall



93.1.6.

Spécialités pharmaceutiques

Geistlich

Spécialités d'action sûre et
de conception moderne.

Ed. Geistlich Söhne A.G. Wohlhusen

JACKY MAEDER TRAVEL

pour vos passages

Téléphone 32 63 40

rue Bonivard 10
1211 GENÈVE 1

JACKY, MAEDER S.A.

pour vos transports
maritimes et terrestres

Jacky Maeder Fret-Aérien S.A.

pour vos transports
par avion

Téléphone 34 92 00

av. Louis-Casaï 81
1215 GENÈVE 15

*De tout temps les hommes ont voulu
communiquer.*

*L'imprimé est le soutien
indispensable du message et nous
contribuons à sa diffusion.*

IMPRIMERIE STUDER S.A.

59, rte de l'Aire
Boîte postale 228

1211 Genève 26

Confidence pour confiance



sachez que si les
mots sont impuissants
à décrire l'événement,
illustré se fera toujours un
plaisir de vous le traduire en images.

illustré

Votre solution

aux problèmes de personnel

temporaire,
stable
ou cadre :

Multi Personnel Service

Genève 022 / 32 03 50

Lausanne 021 / 20 38 81

Zurich 01 / 60 16 36



cliché lutz * Fotolitho

E. Lutz+Co. AG. 8005 Zürich Neugasse 116 Tel. 051/42 42 11



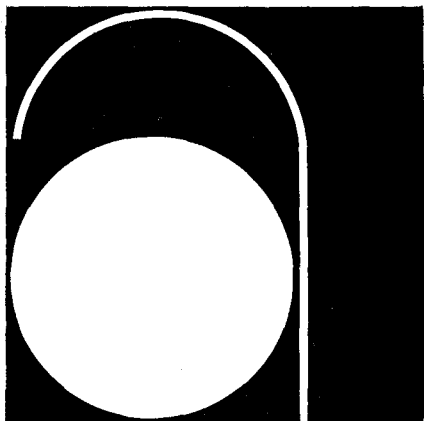
Imprimerie des Rois

Téléphone 25 66 56

exécute tous
travaux d'impression
Alain Christinet

13, rue des Rois
(arcade rue Synagogue)

Mario Lazzari,
Administrateur



atar s.a.
arts graphiques

pour vos imprimés

Typo (périodiques
labeurs
travaux de ville)

Offset (affiches
prospectus
emballages)

Continu (formulaires pour
tous les systèmes
mécanographiques)

11, rue de la Dôle Genève

téléphone (022) 44 64 00

TRAMARSA

GENÈVE

17, rue du Mont-Blanc

• Transports aériens

• Agents maritimes

Succursales et agences :
Bâle, Zurich

plus il réfléchit...

...plus il pense

baumann-jeanneret

Genève
Lausanne

Papeterie
3, Georges-Favon
Tél. 022/21 52 30
1211 Genève 11

Fournitures
44, Coulouvrenière
Tél. 022/21 52 27
1211 Genève 11

Systèmes
44, Coulouvrenière
Tél. 022/21 52 22
1211 Genève 11

Meubles
8, Arquebuse
Tél. 022/21 52 22
1211 Genève 11

Machines
8, Arquebuse
Tél. 022/21 52 22
1211 Genève 11

4 départements
7, Saint-Martin
Tél. 021/20 30 01
1000 Lausanne 4

ADRESSES DES SOCIÉTÉS NATIONALES

- AFGHANISTAN — Croissant-Rouge afghan, Puli Artan, *Kaboul*.
- AFRIQUE DU SUD (République) — Croix-Rouge sud-africaine, Cor. Kruis & Market Streets, P.O.B. 8726, *Johannesburg*.
- ALBANIE — Croix-Rouge albanaise, 35, Rruga e Barrikadavet, *Tirana*.
- ALGÉRIE — Comité central du Croissant-Rouge algérien, 15 bis, boulevard Mohamed V, *Alger*.
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE — Croix-Rouge allemande de la République démocratique allemande, 2 Kaitzerstrasse, DDR 801 *Dresde*.
- RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE — Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, 71, Friedrich-Ebert-Allee, 5300 *Bonn 1*, Postfach.
- ARABIE SAOUDITE — Croissant-Rouge de l'Arabie Saoudite, *Riyad*.
- ARGENTINE — Croix-Rouge argentine, H. Yrigoyen 2068, *Buenos Aires*.
- AUSTRALIE — Croix-Rouge australienne, 122-128 Flinders Street, *Melbourne*, 3000.
- AUTRICHE — Croix-Rouge autrichienne, 3, Guss-hausstrasse, Postfach 39, A-1041, *Vienne 4*.
- BAHREIN — Croissant-Rouge de Bahrein, P.O. Box 882, *Manama*.
- BANGLADESH — Croix-Rouge du Bangladesh, Amin Court Building, Motijheel Commercial Area, *Dacca 2*.
- BELGIQUE — Croix-Rouge de Belgique, 98, chaussée de Vleurgat, 1050, *Bruelles*.
- BIRMANIE (République socialiste de l'Union de) — Croix-Rouge de Birmanie, 42, Strand Road, Red Cross Building, *Rangoon*.
- BOLIVIE — Croix-Rouge bolivienne, avenue Simon-Bolivar, 1515 (Casilla 741), *La Paz*.
- BOTSWANA — Croix-Rouge de Botswana, Indépendance Avenue, P.O. Box 485, *Gaborone*.
- BRÉSIL — Croix-Rouge brésilienne, Praça Cruz Vermelha, 10-12 *Rio de Janeiro*.
- BULGARIE — Croix-Rouge bulgare, 1, boul. S. S. Biruzov, *Sofia 27*.
- BURUNDI — Croix-Rouge du Burundi, B.P. 324, rue du Marché 3, *Bujumbura*.
- CAMEROUN — Comité central de la Croix-Rouge camerounaise, rue Henri-Dunant, Boîte postale 631, *Yaoundé*.
- CANADA — Croix-Rouge canadienne, 95, Wellesley Street East, *Toronto, Ontario M4Y 1H6*.
- RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE — Croix-Rouge centrafricaine, avenue Mobutu, B.P. 1428, *Bangui*.
- CHILI — Croix-Rouge chilienne, Avenida Santa Maria 0150 Correo 21, Casilla 246. V., *Santiago de Chile*.
- CHINE — Croix-Rouge chinoise, 22, Kanmien Hutung, *Pékin, E*.
- COLOMBIE — Croix-Rouge colombienne, Carrera 7a, N.º 34-65, Apartado Nacional 1110, *Bogotá D.E.*
- RÉPUBLIQUE DE CORÉE — Croix-Rouge de la République de Corée, 32-3ka, Nam San-Dong, *Séoul*.
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE DE CORÉE — Croix-Rouge de la République démocratique populaire de Corée, *Pyongyang*.
- COSTA RICA — Croix-Rouge costaricienne, Calle 5a, Apartado 1025, *San José*.
- CÔTE D'IVOIRE — Croix-Rouge de Côte d'Ivoire B.P. 2645, *Abidjan*.
- CUBA — Croix-Rouge cubaine, Calle 23 201 esq, N Vedado, *La Havane*.
- DAHOMÉY — Société nationale de la Croix-Rouge du Dahoméy, B.P. 1, *Porto-Novo*.
- DANEMARK — Croix-Rouge danoise, Ny Vester-gade 17, DK-1471 *Copenhague K*.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE — Croix-Rouge dominicaine, Calle Juan Enrique Dunant, Ensanche Miraflores, Apartado postal 1293 *Saint-Domingue*.
- ÉGYPTE (République arabe) — Croissant-Rouge égyptien, rue Ramsès, 34, *Le Caire*.
- ÉQUATEUR — Croix-Rouge équatorienne, Calle de la Cruz Roja y avenida Colombia 118, *Quito*.
- ESPAGNE — Croix-Rouge espagnole, Eduardo Dato, 16, *Madrid, 10*.
- ÉTATS-UNIS — Croix-Rouge américaine, National Headquarters, 17th and D. Streets, N.W., *Washington 20006, D.C.*
- ÉTHIOPIE — Croix-Rouge éthiopienne, Red Cross Road N° 1, P.O. Box 195, *Addis-Abéba*.
- FIDJI — Croix-Rouge de Fidji, 193, Rodwell Road P.O. Box 569, *Suva*.
- FINLANDE — Croix-Rouge de Finlande, Tehtaankatu, 1 A. P.O.B. 14168, 00141 *Helsinki 14*.
- FRANCE — Croix-Rouge française, 17, rue Quentin-Bauchart, F-75384 *Paris*, CEDEX 08.
- GHANA — Croix-Rouge du Ghana, National Headquarters, Ministries Annex A3, P.O. Box 835, *Accra*.
- GRÈCE — Croix-Rouge hellénique, Rue Lycavittou 1, *Athènes 135*.
- GUATEMALA — Croix-Rouge du Guatemala, 3ª Calle 8-40, Zona 1, *Guatemala C.A.*
- GUYANE — Croix-Rouge de Guyane, P.O. Box 351 Eve Leary, *Georgetown*.
- HAÏTI — Croix-Rouge haïtienne, place des Nations-Unies, B.P. 1337, *Port-au-Prince*.
- HAUTE-VOLTA — Croix-Rouge voltaïque, B.P. 340, *Ouagadougou*.
- HONDURAS — Croix-Rouge du Honduras, la Avenida Entre 3a y 4a Calles, N° 313 *Comayagüela D.C.*
- HONGRIE — Croix-Rouge hongroise, Arany Janos utca, 31, *Budapest V. Ad. post.: 1367 Budapest 5, Pf. 249*.
- INDE — Croix-Rouge de l'Inde, Red Cross Road 1 *La Nouvelle-Delhi, 1*.
- INDONÉSIE — Croix-Rouge indonésienne, Djalan Abdulmuis, 66, P.O. Box 2009, *Jakarta*.
- IRAK — Croissant-Rouge de l'Irak, Al Mansour, *Bagdad*.
- IRAN — Société du Lion-et-Soleil-Rouge de l'Iran, Avenue Ark, *Téhéran*.
- IRLANDE — Croix-Rouge irlandaise, 16, Merrion Square, *Dublin 2*.
- ISLANDE — Croix-Rouge islandaise, Öldugötu 4, Post Box 872, *Reykjavik*.

- ITALIE — Croix-Rouge italienne, 12, via Toscana, Rome.
- JAMAÏQUE — Croix-Rouge de la Jamaïque, 76, Arnold Road, Kingston 5.
- JAPON — Croix-Rouge du Japon, 1-1-5, Shiba Daimon, Minato-Ku, Tokio 105.
- JORDANIE — Croissant-Rouge jordanien, P.O. Box 10001, Amman.
- KENYA — Croix-Rouge du Kenya, St. John's Gate, P.O. Box 40712, Nairobi.
- RÉPUBLIQUE KHMÈRE — Croix-Rouge khmère, 17, Vithei Croix-Rouge khmère, B.P. 94, Phnom Penh.
- KOWEÏT — Croissant-Rouge de Koweït, P.O. Box 1359, Koweït.
- LAOS — Croix-Rouge lao, B.P. 650, Vientiane.
- LESOTHO — Croix-Rouge du Lesotho, P.O. Box 366, Maseru.
- LIBAN — Croix-Rouge libanaise, rue Général-Spears, Beyrouth.
- LIBÉRIA — Croix-Rouge du Libéria, National Headquarters, 107 Lynch Street P.O. Box 226, Monrovia.
- RÉPUBLIQUE ARABE LIBYENNE — Croissant-Rouge libyen, Berka Omar Mukhtar Street, P.O. Box 541, Benghazi.
- LIECHTENSTEIN — Croix-Rouge du Liechtenstein. FL-9490 Vaduz.
- LUXEMBOURG — Croix-Rouge luxembourgeoise, Parc de la Ville, C.P. 1806, Luxembourg.
- RÉPUBLIQUE MALGACHE — Croix-Rouge malgache, rue Clémenceau, B.P. 1168, Tananarive.
- MALAISIE — Croix-Rouge de Malaisie, Jalan Belfield 519, Kuala Lumpur.
- MALAWI — Croix-Rouge du Malawi, Hall Road, Blantyre. (P.O. Box 30080 Chichiri, Blantyre 3).
- MALI — Croix-Rouge malienne, Route de Koulikora B.P. 280, Bamako.
- MAROC — Croissant-Rouge marocain, rue Benzakour, B.P. 189, Rabat.
- MAURITANIE (République de) — Croissant-Rouge mauritanien, avenue Jamal Abdel Nasser, B.P. 344, Nouakchott.
- MEXIQUE — Croix-Rouge mexicaine, Avenida Ejército Nacional N.º 1032, Mexico 10, DF.
- MONACO — Croix-Rouge monégasque, bd de Suisse 27, Monte-Carlo.
- MONGOLIE (République populaire de) — Croix-Rouge de la République populaire de Mongolie, Central Post Office Post Box 537, Oulan-Bator.
- NÉPAL — Croix-Rouge du Népal, Tahachal, P.B. 217, Kathmandu.
- NICARAGUA — Croix-Rouge du Nicaragua, Managua, D.N.
- NIGER — Croix-Rouge du Niger, B.P. 386, Niamey.
- NIGÉRIA — Croix-Rouge du Nigéria, Eko Aketa Close, off. St. Gregory Rd., Onikan, P.O. Box 764, Lagos.
- NORVÈGE — Croix-Rouge de Norvège, Parkveien, 33b, Oslo Ad. post.: Postboks 7034 — Oslo 3.
- NOUVELLE-ZÉLANDE — Croix-Rouge néo-zélandaise, Red Cross House, 14, Hill Street, Wellington 1. (P.O. Box 12-140, Wellington North).
- OUGANDA — Croix-Rouge de l'Ouganda, Nabunya Road, P.O. Box 494, Kampala.
- PAKISTAN — Croix-Rouge du Pakistan, Dr. Dawood Pota Road, Karachi 4.
- PANAMA — Croix-Rouge de Panama, Apartado postal 668, Zona 1, Panama.
- PARAGUAY — Croix-Rouge paraguayenne, calle André Barbero y Artigas 33, Asunción.
- PAYS-BAS — Croix-Rouge néerlandaise, 27, Prinsessegracht, La Haye.
- PÉROU — Croix-Rouge péruvienne, Jiron Chancay 881, Lima.
- PHILIPPINES — Croix-Rouge philippine, 860, United Nations Avenue, P.O. Box 280, Manille D-406.
- POLOGNE — Croix-Rouge polonaise, Mokotowska 14, Varsovie.
- PORTUGAL — Croix-Rouge portugaise, Secrétariat général, Jardim 9 de Abril, 1-5, Lisbonne 3.
- ROUMANIE — Croix-Rouge de la République Socialiste de Roumanie, Strada Biserica Amzei, 29, Bucarest.
- ROYAUME-UNI — Croix-Rouge britannique, 9, Grosvenor Crescent, Londres, S.W.1X 7EJ.
- SAINT-MARIN — Croix-Rouge de Saint-Marin, Palais gouvernemental, Saint-Marin.
- SALVADOR, EL — Croix-Rouge du Salvador, 3ª avenida Norte y 3ª, calle Poniente, 21, San Salvador.
- SÉNÉGAL — Croix-Rouge sénégalaise, Bd. Franklin-Roosevelt. P.O.B. 299, Dakar.
- SIERRA LEONE — Croix-Rouge de Sierra Leone, P.O. Box 427, 6, Liverpool Street, Freetown.
- SINGAPOUR — Croix-Rouge de Singapour, 15, Penang Lane, Singapour 9.
- SOMALIE — (République de) Croissant-Rouge somalien P.O. Box 937, Mogadiscio.
- SOUDAN — Croissant-Rouge soudanais, P.O. Box 235, Khartoum.
- RÉPUBLIQUE DE SRI LANKA — Croix-Rouge de Sri Lanka 106, Dharmapala Mawatha, Colombo 7.
- SUÈDE — Croix-Rouge suédoise, Artillerigatan, 6, S-114 51 Stockholm 14.
- SUISSE — Croix-Rouge suisse, Taubenstrasse 8, Case postale 2699, 3001 Berne.
- SYRIE (République arabe syrienne) — Croissant-Rouge syrien, bd Mahdi Ben Barake, Damas.
- TANZANIE — Croix-Rouge de Tanzanie, Upanga Road. P.O.B. 1133, Dar-es-Salaam.
- TCHÉCOSLOVAQUIE — Croix-Rouge tchécoslovaque, Thunovska, 18, Prague 1.
- THAÏLANDE — Croix-Rouge thaïlandaise, Paribatra Building, Chulalongkorn Memorial Hospital, Bangkok.
- TOGO — Croix-Rouge togolaise, 51, rue Boko Soga, B.P. 655, Lomé.
- TRINITÉ-ET-TOBAGO — Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago, Regional Community Park, Wrightson Road Extension, P.O. Box 357, Port-of-Spain Trinidad, West Indies.
- TUNISIE — Croissant-Rouge tunisien, 19, rue d'Angleterre, Tunis.
- TURQUIE — Société du Croissant-Rouge turc, Yenisehir, Ankara.
- U.R.S.S. — Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S., Tcheremushki, I. Tcheremushkinskii proezd 5, Moscou, B 36.
- URUGUAY — Croix-Rouge uruguayenne, Avenida 8 de Octubre 2990, Montevideo.
- VENEZUELA — Croix-Rouge vénézuélienne, Avenida Andrés Bello, N° 4, Apart. 3185, Caracas.
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU VIETNAM — Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam, 68, rue Bà-Triêu, Hanof.
- RÉPUBLIQUE DU VIETNAM — Croix-Rouge de la République du Vietnam, rue Hồng Thập Tu, N° 201, Saigon.
- YOUGOSLAVIE — Croix-Rouge de Yougoslavie, Simina ulica broj, 19, Belgrade.
- ZAÏRE (République du) — Croix-Rouge de la République du Zaïre, 41, av. de la Justice B.P. 1712, Kinshasa.
- ZAMBIE — Croix-Rouge de Zambie, P.O. Box R. W. 1. 2838 Brentwood Drive, Lusaka.